



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTANT
SUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION -
CAFE BILINGUE**

**DÉCISION N° AU-18-104
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Annick Voisin, 8^{ème} Maire-adjoint ;

VU la proposition de l'association Café bilingue, représentée par Madame Anja Valero, sa Présidente, dont le siège social est situé 12 avenue Franklin Roosevelt, 94300 Vincennes, d'installer un stand de buvette et petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville de Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition de l'association Café bilingue dans le cadre de la manifestation organisée par la ville de Vincennes « Vincennes fête l'Europe » samedi 19 mai 2018 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Café bilingue, représentée par Madame Anja Valero, sa Présidente, dont le siège social est situé 12 avenue Franklin Roosevelt, 94300 Vincennes, une convention portant sur l'installation d'un stand de buvette et petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville de Vincennes, samedi 19 mai 2018

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des
sports et des relations
internationales,

Signé

Annick VOISIN